



**COMMUNIQUÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
N° 8/2009-2010**

Du 8 mai au 11 juin 2010

Renens, le 11 juin 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Position de la Municipalité sur l'avant-projet de loi sur la promotion de la culture (LPC) et l'avant-projet de loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)

Ces deux avant-projets de lois mis en consultation par l'Etat de Vaud jusqu'au 31 mai 2010 représentent une refonte complète de la loi sur les activités culturelles (LAC) du 19 septembre 1978, ainsi que de la loi sur le patrimoine, la nature, les monuments et les sites (LPNMS) du 10 décembre 1969. Ils ont pour objectif de répondre à des besoins essentiels de la communauté vaudoise en matière culturelle.

Par l'avant-projet de loi sur la promotion de la culture, il est proposé que l'Etat encourage la vie culturelle et la création artistique professionnelle ainsi que sa diffusion, qu'il favorise l'accès et la participation de tous à la culture, qu'il développe la coopération entre les acteurs impliqués et qu'il contribue au rayonnement artistique du Canton par des échanges au niveau inter-cantonal, national voire international.

Par l'avant-projet de loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, il est proposé que l'Etat sauvegarde, accroisse et mette en valeur le patrimoine pour le transmettre aux générations futures. Le patrimoine est considéré comme essentiel à l'identité d'une collectivité.

Le sujet est particulièrement important dans le paysage culturel vaudois actuel alors qu'un certain nombre de villes-centres élaborent leur propre politique culturelle. C'est pourquoi les responsables culturels des Villes de Lausanne, Vevey, Nyon et Renens se sont réunis à deux reprises afin de proposer à leur Municipalité respective une position commune sous la forme d'un rapport.

Ce rapport adopté par les quatre Municipalités salue la volonté de l'Etat d'adapter à la société d'aujourd'hui une loi datant de plus de trente ans. L'apparition d'un soutien du Canton pour la médiation culturelle (actions visant à rendre accessible la culture à tout type de public) est particulièrement importante, notamment pour Renens et le futur Corso, dont un des points forts sera le travail en lien avec les écoles.

Cependant, il met également en lumière des réserves et des questions sur les points suivants:

- le manque de différenciation entre communes et villes-centres;
- la notion d'«animation culturelle locale» pour principale mission des communes est considérée comme réductrice;
- le rapport de partenariat pas assez marqué entre Canton et communes, notamment dans la nomination des commissions, dans l'établissement de certains critères ou dans le principe de financement subsidiaire;
- le principe d'incitation des communes à se mettre ensemble pour obtenir un financement. Le financement ne devrait pas être conditionné à ce principe sous peine d'exclure les communes qui développeraient seules un projet;
- la nature des fonds de soutien de l'Etat et leur composition : dans un contexte où les disciplines artistiques tendent à se décloisonner, il ne semble pas pertinent d'avoir des fonds liés aux disciplines.

A noter également qu'une délégation de la Commission culturelle de Renens a également étudié l'avant-projet de loi sur la promotion culturelle et répondu au questionnaire; ses remarques ont fait l'objet d'un compte-rendu qui a été joint au rapport remis au Canton.

Concept d'implantation et financement de conteneurs enterrés

Le transport, le ramassage et l'élimination des déchets ménagers constituent l'une des tâches incontournables que doit assumer une commune au profit de sa population. Aujourd'hui cette prestation représente, tous déchets confondus, une charge annuelle, y compris les frais de traitements, de plus de 3,5 millions de francs, des conditions de travail difficiles et un levage quasiment journalier, plus de 90 tonnes incinérables étant collectées par semaine. Le système actuel, avec des horaires de ramassage fixes selon le calendrier officiel, ne répond pas dans tous les cas à l'attente des habitants. En effet, les anciens immeubles n'ont ni locaux à conteneurs, ni conteneurs, ce qui n'incite pas au tri des déchets à la source, et ce qui génère des dépôts d'ordures ménagères désordonnés, avec des conséquences sanitaires et d'image.

En avril 2009, la Municipalité avait décidé l'implantation de conteneurs enterrés au centre-ville, notamment à la rue de la Mèbre, à la rue du Midi et à la rue de la Savonnerie dans le cadre du préavis du réaménagement du centre-ville. Le concept des conteneurs enterrés répond en effet à des objectifs clairs d'amélioration de la qualité de vie des habitants en matière de gestion des déchets.

En parallèle, elle avait chargé le Service Environnement-Maintenance d'étudier un concept général d'implantation. Un groupe de travail interne à l'administration a été désigné pour ce travail. Ses conclusions montrent que la couverture de l'ensemble du territoire n'est pas nécessaire. En effet, de nombreux bâtiments récents sont correctement équipés de locaux et de conteneurs qui répondent au règlement actuel. Cette démarche doit s'inscrire prioritairement dans des quartiers présentant un fort potentiel d'économie de transport et dans de nouveaux quartiers.

C'est pourquoi la Municipalité a fixé comme objectif une couverture d'environ 70% du territoire communal dans un délai de quinze ans avec des infrastructures de conteneurs enterrés pour la levée des déchets urbains ménagers. Ceux-ci seront implantés par "lots" de quatre, soit 2x ordures ménagères, 1x papier-carton et 1x verre.

Pour de nouvelles constructions n'ayant pas encore de permis de construire, l'obligation de mettre des conteneurs enterrés en lieu et place de l'aménagement de locaux spécifiques et d'achats de conteneurs à roulettes sera introduite. La Commune financera la mise en place de toute nouvelle implantation de conteneurs enterrés en couvrant les frais d'étude d'emplacement des réseaux souterrains et des travaux de génie civil.

A noter que les premiers conteneurs enterrés ont été installés fin mai 2010 derrière la Salle de spectacles.

Fêtes des Voisins, fêtes de quartier

A l'initiative de différents acteurs de quartiers et communaux, plusieurs "fêtes des voisins" ou de quartiers ont été organisées à Renens fin mai.

La Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE) avait planifié dans son programme 2010-11 l'organisation d'une fête de quartier. Elle a choisi le quartier des Biondes, et collaboré avec le groupe «Soutien et Solidarité des Biondes» qui avait prévu une Fête des voisins le 28 mai. Tous les habitants du quartier ont été invités à un apéritif et un repas canadien sur la terrasse de leur local communautaire. La CISE y a également tenu un stand afin de présenter ses activités et de créer le dialogue avec les habitants du quartier.

Dans le quartier du Silo, la Fête des Voisins a été proposée par des jeunes avec le soutien de la délégation jeunesse en vue d'améliorer les relations de voisinage. Des affichettes réalisées par un jeune ont été posées aux entrées des immeubles, invitant les habitants à venir partager un moment convivial en amenant quelque chose à manger. Ainsi une soixantaine de participants (dont plus de 30 enfants) ont eu l'occasion de nouer quelques premières relations et se sont dit enchantés. La Ville de Renens avait pour l'occasion mis à disposition quelques tables de cantine, ainsi qu'une petite participation financière pour les boissons.

A la Rose Rouge, après l'impulsion donnée par la délégation jeunesse l'année dernière pour fêter la création du mini-terrain de football, les habitants ont décidé de renouveler l'expérience et de se retrouver par leurs propres moyens cette année pour un moment de partage convivial.

Enfin, le Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) de Renens a organisé une journée "Portes ouvertes" et saisi l'opportunité de la fête des voisins pour cet événement.

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- de participer activement à **l'organisation d'une journée de type "SlowUp"** qui se déroulera le dimanche 19 juin 2011. Le circuit sera urbain et passera dans toutes les communes du District de l'Ouest lausannois. Chaque commune mettra en place des animations et des postes de ravitaillement en collaboration avec les sociétés locales. La coordination de ce projet pour Renens est confiée à la Direction Culture-Jeunesse-Sport. Cette manifestation est destinée à marquer la création du district de l'Ouest lausannois;
- de reconduire les mandats de Mme Myriam Romano, conseillère municipale, directrice Culture-Jeunesse-Sport et M. Olivier Golaz, conseiller municipal, directeur Sécurité publique-Informatique-Population, au sein du **Conseil d'administration du Centre intercommunal de glace de Malley SA**, pour une année supplémentaire, soit jusqu'à la fin de l'actuelle législature. En effet, dès l'automne 2011, les mandats des administrateurs seront de cinq ans afin qu'ils correspondent à la durée d'une législature;

- de désigner M. Jean-François Clément, conseiller municipal, directeur Finances-Cultes, en qualité de membre de la Commune de Renens au **Conseil d'administration TvT Services SA**, qui remplacera Mme la Syndique;
- de libérer les fonds permettant à la **Société coopérative de la piscine de Renens** de faire exécuter l'étude de la réfection des bassins et la transformation du bassin non-nageurs. La dépense liée au collecteur d'eaux usées est reportée à 2012/2013 en raison de travaux à effectuer pour l'aménagement d'une nouvelle ligne de trolleybus (prolongation de la ligne 25 depuis Bourdonnette jusqu'à la gare de Renens qui passera par la piscine) et la pose de conduites de chauffage à distance;
- de limiter la **durée de stationnement sur la Rue du Léman inférieure** à 10 heures 7 jours sur 7 et de prolonger l'interdiction du stationnement de 08 h 00 à 09 h 30, 7 jours sur 7, sur l'avenue du Léman inférieure, ceci afin de favoriser les usagers de la piscine;
- d'adopter les **comptes 2009 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge**;
- de passer commande du **mobilier pour les différents bâtiments primaires scolaires** pour l'année 2010;
- de signer la réquisition d'inscription au Registre foncier d'une **servitude prévue sur la toiture du bâtiment Vaudaire** du site scolaire du Léman en faveur de Romande Energie Renouvelable SA, pour l'accès à l'installation de panneaux photovoltaïques;
- de signer **l'acte d'échange** de 56 m² entre la pointe de la parcelle communale N° 488 et la pointe de la parcelle N° 1031 sise au chemin des **Noyerettes 14**. Cet échange sera utile pour aménager le cheminement piéton prévu dans le cadre du projet de mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye passe sur ce terrain;
- de signer **l'acte d'échange** de 66 m² de parties de bien-fonds relatifs au projet de rénovation du Centre commercial Métropole et de l'aménagement de la Place du Marché. Cet échange permettra à la Migros d'avoir un accès de plain-pied sur la Place du Marché ainsi et à la Commune de réaliser une délimitation plus claire de la Place et en conformité avec le projet mis à l'enquête;
- d'approuver les **couleurs et les matériaux pour les nouveaux bâtiments** situés sur la Place du Marché et la rue de la Savonnerie, propriétés de Coop Bâle, dans le respect du concept de colorisation de la rue Neuve accepté par la Municipalité en 1977, à savoir le marquage clair du socle et un traitement bicolore des bâtiments. Ainsi, les deux bâtiments seront gris bleu pour l'ensemble des parties pleines, teinte béton (gris anthracite) avec traitement anti-graffiti pour les socles, et les loggias et attiques seront de couleur rouille;
- d'accepter le **rapport établi par le Service informatique dressant un bilan des cinq dernières années**, et de poursuivre la stratégie engagée, à savoir de conserver la maîtrise de l'informatique communale et dès lors de ne pas envisager d'externaliser l'infrastructure et en particulier le centre de calcul. Dès lors, un certain nombre de mesures et travaux devront être effectués, notamment l'acquisition de disques supplémentaires ou l'amélioration de la climatisation du centre de calcul;
- de nommer le Dr Daniel Blanc, à Crissier, **médecin-conseil du Service de défense contre l'incendie et de secours** (SDIS) de Renens. L'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) exige en effet que chaque SDIS dispose d'un médecin-conseil chargé, entre autres, d'effectuer les examens médicaux préalables à l'obtention des permis de conduire C1, ainsi que ceux des porteurs d'appareils respiratoires isolants;

- d'élargir, pour l'année scolaire 2010-2011, **l'accessibilité des places en APEMS** (Accueil collectif de jour parascolaire) aux élèves du cycle de transition, 5^{ème} et 6^{ème} années, degré secondaire et d'accepter l'inscription, au cas par cas, d'élèves du cycle initial, 2^{ème} année uniquement, pour autant que l'enfant ne doive pas être accueilli le mercredi (jour de congé) et enfin de lever la contrainte d'une inscription pour deux périodes d'ouverture quotidiennes. Actuellement, une vingtaine d'enfants en moyenne fréquentent l'APEMS, ce qui représente une fréquentation encore modérée. L'expérience du réfectoire sud a montré qu'il fallait 3 ou 4 ans d'activité pour atteindre un "rythme de croisière";
- de mettre en place, à l'occasion des **élections communales 2011**, une **campagne de sensibilisation et d'information** à l'attention des électeurs/trices de Renens, afin de les inciter à exercer leurs droits politiques ainsi qu'à expliquer la manière de le faire. La coordination du projet sera assurée par le Secrétariat municipal, qui mettra également en place des collaborations avec les délégations à l'intégration et à la jeunesse, et la CISE pour d'identifier des relais potentiels. Par ailleurs, l'information et les différents supports ainsi développés seront mis à disposition des sociétés, associations et autres relais locaux afin d'en assurer la diffusion la plus large possible au sein de leurs membres et de leurs réseaux respectifs;
- de mettre à disposition gratuitement la Salle de spectacles pour la Première de la projection du **film "Les années Schwarzenbach"** le 30 septembre 2010 à 20h. Ce film est un documentaire à vocation pédagogique produit par Connaissance 3, l'Université du 3^{ème} âge du Canton, dans lequel témoignent des habitants de l'Ouest lausannois. Il a obtenu différents soutiens communaux et cantonaux, ainsi que de diverses associations dont la CISE;
- de signer une **lettre d'accréditation à l'intention de La Poste** pour légitimer le facteur à intervenir si nécessaire pour compléter des données chez les habitants de Renens, dans le cadre de son mandat d'attribution des numéros de logements (EWID) pour le **projet d'harmonisation des registres**. La population sera informée par le biais du Carrefour Info Renens et du site internet communal;
- d'accepter les **nouveaux tarifs de gestion des déchets** urbains industriels et commerciaux pour la facturation de 2010, conformément à l'article 14 du Règlement sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets;
- d'accepter un **éclairage indirect pour la Place du Marché** avec l'utilisation du couvert comme réflecteur pour créer une lumière douce, et d'installer des **systèmes LED pour les rues adjacentes**. Cette technologie contemporaine a fait ses preuves et permet des économies de consommation d'électricité importantes ainsi qu'une souplesse d'usage en fonction des différentes manifestations prévues sur la Place du Marché;
- d'autoriser le service informatique à mettre en place **le WiFi** afin d'offrir un accès gratuit à internet à divers endroits de la Commune, notamment Place du Marché, bibliothèque du Léman, Salle de spectacles. Le premier site équipé sera la Place du Marché en principe pour octobre 2010;
- d'accepter d'organiser la **soirée de présentation de la campagne "Nom de code Respect"** le 29 septembre 2010 et de prendre en charge les frais liés aux envois des invitations aux partenaires locaux et régionaux en lien avec la jeunesse.

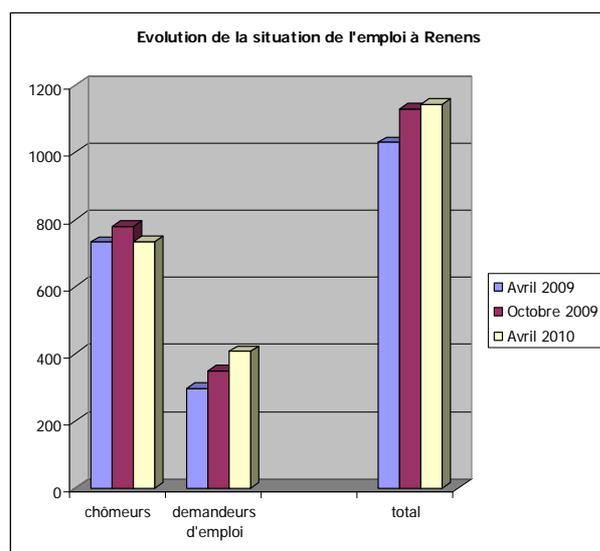
La Municipalité a pris acte :

- de l'organisation, par le Groupe Coordination Jeunesse, d'un **Dîner Quizz intitulé "EnQuête de formation"** le 4 juin 2010, pour permettre à des jeunes en recherche de formation de se familiariser avec le monde du travail, en rencontrant des chefs d'entreprise. Les représentants du milieu professionnel ont ainsi eu également un regard sur la réalité des jeunes aujourd'hui;
- du communiqué de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI), du 31 mai 2010, laquelle s'est penchée sur le thème "Immigration et marché de l'emploi" lors des Assises vaudoises de l'immigration qui se sont déroulées le samedi 29 mai 2010 à Moudon. A cette occasion, deux lauréats ont été choisis pour le **"Prix du milieu du monde"**, notamment l'Association Livres sans frontières Renens, pour son projet **"Globlivres Bibliothèque interculturelle"**. Ce prix, créé en 2009, a pour objectif de récompenser une collectivité ou une personne privée, suisse ou étrangère, qui se sera illustrée par des activités en faveur de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme;
- de la participation de l'USL et de son président à l'animation des cantines et la confection de la soupe offerte à la population à l'occasion de la Fête du 1^{er} août 2010. La gestion financière et organisationnelle est sous la responsabilité du Service Culture-Jeunesse-Sport.

3. Evolution du nombre de chômeurs et demandeurs d'emploi à Renens

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi

	<i>chômeurs</i> ¹	<i>demandeurs d'emploi</i> ²	<i>Total</i>
Avril 2009	733	297	1030
Octobre 2009	780	349	1129
Avril 2010	735	408	1143



¹ Chômeur : tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative, disponible de suite pour un emploi et bénéficiant des indemnités de chômage

² Demandeur d'emploi : toute personne inscrite à un Office Régional de Placement

Evolution du taux de chômage

	<u>Renens</u>	<u>OL</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
Avril 2009	7.3	5.6	4.9	3.5
Octobre 2009	7.8	6.0	5.5	4.0
Avril 2010	7.4	6.0	5.7	4.0

La comparaison des pourcentages détaillés entre octobre 2009 et avril 2010 fait apparaître une baisse du taux de chômage renanais de 0.4 points pour revenir au niveau d'avril 2009. Au cours de la même période, celui de l'Ouest et, plus largement du Canton, reste identique ou subit une légère augmentation.

Evolution des Statistiques des demandeurs d'emploi établies par l'Office régional de placement de l'Ouest lausannois (octobre 2009-avril 2010)

Chiffres d'avril 2010:

Total des demandeurs d'emploi	1'143
Total des chômeurs	735
Demandeurs d'emploi - Hommes	637
Demandeurs d'emploi - Femmes	506
Demandeurs d'emploi - Suisses	373
Demandeurs d'emploi - Etrangers	770
Demandeurs d'emploi - > 60 ans	55
Demandeurs d'emploi - > 50 ans	170
Demandeurs d'emploi - > 40 ans	264
Demandeurs d'emploi - > 30 ans	312
Demandeurs d'emploi - > 20 ans	318
Demandeurs d'emploi - < 20 ans	24
Nouvelles inscriptions du mois	83
Annulations du mois	141

En avril 2010, la répartition entre hommes et femmes est de même ordre que celle d'octobre 2009 (55% hommes et 45% femmes); la proportion de Suisses reste à 1/3. Les plus de 50 ans représentent près de 20% (18.4% en 2009). Les jeunes de moins de 20 ans représentent 2% (3.3 en 2009), la baisse du taux de chômage pour cette dernière catégorie se confirme.

Dans l'Ouest lausannois, les secteurs les plus touchés sont : hébergement et restauration, commerce de détail et construction.

4. Rencontres

Ouest Expo 2010

La Municipalité de Renens était présente sur le stand des Communes de l'Ouest tout au long du "comptoir de l'Ouest" qui s'est déroulé à Malley du 3 au 6 juin dernier.

Ses membres ont par ailleurs participé à de nombreuses séances, assemblées générales, conférences et débats organisés pendant l'événement.